



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2021/151**

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOUA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANNEY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECC.

Étaient absents : Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame Joëlle DANNEY

Date de convocation : 15 septembre 2021.

**Objet : Mise à jour sur la gestion du personnel.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de divers mouvements concernant la gestion du personnel communal pour répondre aux besoins de certains services.

**POUR LE PERSONNEL TITULAIRE :**

- Création de deux postes d'agents techniques relevant du grade d'adjoint technique, à temps complet, dans le cadre de la pérennisation de deux postes d'agents contractuels.
- Création d'un poste de responsable des bâtiments à temps complet relevant du cadre d'emploi des techniciens, du grade de technicien ou de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe ou de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.
- Création d'un poste d'enseignant de saxophone relevant du grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet (16 heures hebdomadaires sur un maximum de 20 heures). En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public, pour faire face à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, au vu de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984. L'agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an. Cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. La rémunération sera calculée par référence au premier échelon du grade de recrutement.

**POUR LE PERSONNEL CONTRACTUEL :**

- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité du 27/09/2021 au 26/03/2022, à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 354, Indice

- Majoré 332, pour exercer la fonction d'adjoint technique au cinéma relevant du grade d'adjoint technique.
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité du 23/09/2021 au 22/12/2021, à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 354, Indice Majoré 332, pour exercer la fonction d'adjoint administratif au service culturel, relevant du grade d'adjoint administratif.
  - Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité du 01/11/2021 au 30/04/2022, à temps non complet (14 heures hebdomadaires), rémunéré sur la base de l'Indice Brut 500, Indice Majoré 431, pour occuper la fonction de chargé(e) de mission en urbanisme correspondant au grade de rédacteur.
  - Création de deux postes de contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dont un du 04/10/2021 au 03/04/2022 et du 01/11/2021 au 30/04/2022 pour l'autre, à temps complet, rémunérés sur la base de l'Indice Brut 354, Indice Majoré 332, pour exercer la fonction d'agent technique polyvalent relevant du grade d'adjoint technique.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
à la majorité des suffrages exprimés ( **27 voix POUR** )

- **DÉCIDE** de créer les postes pour le personnel titulaire et contractuel,
- **DIT** que les crédits seront prévus aux budgets correspondants,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire  
Marc SANCHEZ

